



**ASSOCIATION FORCE-T DOUARNENEZ**  
Renseignements  
**06 08 51 36 63**  
**06 19 13 81 39**  
[associationforct.dz@gmail.com](mailto:associationforct.dz@gmail.com)



## INSCRIPTION AU TROC ET PUCES

**DIMANCHE 23 AOÛT 2026**

Je soussigné(e)

Nom : ..... Prénom: .....

Né(e) le..... À Département : ..... Ville : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville:.....

Tel : ..... Email : ..... @.....

Titulaire de la pièce d'identité N°.....

Délivrée le..... par.....

### Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du code de commerce)
- ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R 32 du code pénal)

**- avoir pris connaissance du règlement (voir page 2) et l'accepter sans réserve.**

**Aucun remboursement ne sera effectué sauf annulation par l'organisateur**

Je souhaite réserver .....table(s) à 12 €, soit un total de .....€

Aurez-vous un portant ? oui non

**Règlement par chèque à l'ordre de TELETHON - Force T Douarnenez**

Fait à ..... le.....

Signature

Les réservations ne seront effectives qu'après réception de votre règlement et de la fiche d'inscription complétée que vous devez déposer : 1 Chemin Run An Iiz 29100 DOUARNENEZ. La confirmation de votre inscription vous sera envoyée par email.

## Règlement

**Article 1** : Un Troc et Puces est organisé par l'association Force-T Douarnenez le dimanche 23 août 2026 de 9 h à 17h30. Cette vente au déballage est localisée Gymnase Jules Verne - Tréboul. Le prix d'entrée des visiteurs est fixé à 1,50 € à partir de 18 ans.

**Article 2** : L'accueil des exposants débute à 8 h. L'installation peut se faire jusqu'à 9 H. L'exposant doit communiquer les renseignements demandés pour son inscription au registre de la manifestation. Les exposants peuvent s'installer la veille de 16 h à 17 h.

**Article 3** : pour le bon déroulement du vide-greniers et par respect pour les visiteurs, les exposants ne doivent pas partir avant 17h30.

**Article 4** : dès son arrivée, l'exposant s'installera à l'emplacement qui lui est attribué par l'organisateur. Les places seront attribuées selon l'ordre d'inscription.

**Article 5** : il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur seul sera habilité à le faire si nécessaire.

**Article 6** : les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les professionnels ne sont pas acceptés. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, animaux vivants, armes ...). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel. Les particuliers ne sont pas autorisés à vendre des denrées alimentaires.

**Article 7** : Aucun objet non vendu ne peut être laissé sur la voie publique ni déposé à côté des containers. Le respect du tri sélectif est demandé à l'ensemble des exposants. L'exposant s'engage donc à ramener les invendus ou à les mettre en décharge. Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.

**Article 8** : la présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement sans restriction. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement pour son emplacement.

**Article 9** : les mineurs sont acceptés accompagnés d'un adulte.

**Article 10** : Toute inscription au vide-greniers Force-T DZ vaut acceptation du présent règlement.

**Article 11** : En cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la brocante. Elle pourra alors décider librement du report ou de l'annulation. En cas d'annulation, les exposants seront remboursés des frais d'inscription.